2e Session, 24e Parlement, 7-8 Élisabeth II, 1959.

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-347.

Loi pour faire droit à Bernard Lawrence Boire.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Bernard Lawrence Boire, domicilié au Canada et demeurant à Préville, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-neuvième jour de décembre 1951, en la cité de Saint-Laurent, dite province, il a été marié à Mary Elizabeth Shannon, célibataire, alors de la cité de Montréal, dite province; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Le mariage contracté entre Bernard Lawrence Boire et Mary Elizabeth Shannon, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se remarier.

2. Il est permis dès ce moment audit Bernard Lawrence Boire de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Mary Elizabeth Shannon n'eût pas été célébrée.